



Embrun le 14 février 2022

La Présidente de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon

A

Monsieur Jean-Marie BARRAL
Maire de Châteauroux-les-Alpes
Mairie de Châteauroux-les-Alpes
BP 7
05380 CHATEAUROUX LES ALPES



N/REF : CE/OP/EC
Affaire suivie : Elisa CADOR
☎ 04 92 43 76 40

Objet : Avis sur dossier de modification simplifié n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 21 janvier 2022, qui a retenu toute mon attention et vous prie de trouver ci-après mes observations :

❖ **Concernant la modification de l'ER n°31 :**

- Page 7 et 13 : Cadre central : reformuler « Modification d'un deux ER »
- Page 7 :
 - §2 : Remplacer ER n°1 par 31
 - §3 : Il s'agit de 3 erreurs matérielles et non 2

❖ **Concernant la suppression de l'ER n°17 :**

Il convient de clarifier les raisons de la suppression de cet ER : suppression pour abandon ou après acquisition du terrain. Le dossier présente des incohérences.

- Page 2 : Sommaire : après acquisition
- Page 4 : suppression
- Page 8 :
 - Titre
 - Cadre central
 - §1
- Page 14 et 17 : après acquisition

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente


Chantal EYMEOUD